

BLA BLA



Une **GRANDE** Fête nationale du Québec sous la thématique « **Vivre le Québec - Tissé serré!** »

BONNE FÊTE NATIONALE 2021

Parution du 23 JUIN 2021

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

DOSSIER ET RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenus en virtuel et par enregistrement, le lundi 3 mai 2021 à compter de 19 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens siège à huis clos en séance régulière ce 3 mai 2021.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers

municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adoptée le 6 avril 2020 et qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

À laquelle sont présents :

Monsieur André Henri, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme Christine Marchand, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller arrivé à 19h05
M. Claude Caron, conseiller
M. Jonatan Roux, conseiller
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri;

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, M. le maire André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

ORDRE DU JOUR MAI 2021

1. **Ouverture de la séance ;**
2. **Adoption de l'ordre du jour ;**
- 2.1. **Adoption des procès-verbaux du mois d'avril 2021**
3. **Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes**
4. **Adoption des comptes à payer ;**
5. **Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.**
6. **Rapport des comités ;**
 - 7.1 Dossier annexion chemin Dupuis (Claude Caron)
 - 7.2 Lavage de bateaux (Gilles Gosselin)
 - 7.3 Subvention Hauts Reliefs (Christine Marchand)
8. **Administration ;**
 - 8.1 Avis de motion du règlement incendie (règlement 305) ;
exemption
de lecture
 - 8.2 Ouverture de soumission de la tonte de pelouse
 - 8.3 Questionnaire de la MRC sur les enjeux prioritaires
 - 8.4 Avis motion (projet de règlement sur la gestion contractuelle
304)
9. **Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Parole à l'inspecteur
 - 9.2 Demande de branchement au réseau d'aqueduc
10. **Sécurité publique ;**
11. **Voirie ;**
- 11.1 **Mandat firme ingénieur projet PAVL**
12. **Urbanisme et environnement ;**
13. **Loisirs et culture ;**
 - 13.1 Diminuer la rotation des échanges de livres à la bibliothèque
14. **Affaires diverses ;**
 - 14.1 Milieux Humides (rencontre 15 mai)
 - 14.2 Résolution sur le vote par correspondance pour les résidents de 70 ans et plus.
 - 14.3 Abonnement au journal Le Cantonnier (100.00\$)
15. **Liste de la correspondance ;**
 - 15.1 VARIA
 - A) Demande de soumissions par invitation pour remplacer un ponceau de 48 pouces

- B) Débroussaillage sur le chemin de la Montagne
 - C) Demande de soumissions par invitation pour le chemin du Lac Nicolet pour la réfection de l'infrastructure du chemin
16. **Période de questions ;**
17. **Levée de la séance.**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 AVRIL 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil du 12 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron conseiller, appuyé par Laurent Garneau conseiller,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 AVRIL 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil du 19 avril 2021 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 19 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 26 AVRIL 2021.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance spéciale du 26 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil du 26 avril 2021 a été préalablement remie aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 26 avril 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3266.12\$
Salaire DG :	1573.38\$
DAS mensuel :	3983.29\$
Bell Mobilité	54.00\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **104 857.46\$ \$** a été présentée aux élus; .

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes soit acceptée et que les paiements soient autorisés sauf quant à l'item numéro 16 qui est retiré de la liste, la facture provenant de Cain Lamarre au montant de 1086.52\$ nécessitant des informations supplémentaires avant d'être payée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 085.08
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 898.21
3	Société Canadienne des postes (lettre recommandée)	13.44
4	Visa Desjardins (achats divers)	428.71
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	32.11
6	André Henri, maire	935.00
7	Michel Prince, conseiller	388.52
8	Christine Marchand, conseillère	388.52
9	Laurent Garneau, conseiller	388.52
10	Claude Caron, conseiller	388.52
11	Jonatan Roux, conseiller	388.52
12	Gilles Gosselin, conseiller	388.52
13	Réal Tremblay (remboursement taxes)	247.50
14	Bell Mobilité inc. (avril)	54.00
15	Buropro (avril)	1 207.46
16	Cain Lamarre SENCRL (mars)	1 086.52
17	La Capitale (mai)	989.45
18	Entretien Général Lemay (avril)	2 816.89
19	Excavation Marquis Tardif inc. (avril)	20 507.71
20	Eurofins Environex (avril)	172.46
21	Gesterra (mars & avril)	5 688.13
22	Vivaco Groupe Coopératif (avril)	12.85
23	Ébénisterie C. St-Laurent (bacs à jardin)	2 069.55
24	Inter Clôtures Bois-Francs (poteaux galvanisés)	945.99
25	La Nouvelle Union (avis public - règlements)	1 063.76
26	Les Services EXP inc. (urbaniste - règlements d'urbanisme)	2 644.43

27	Municipalité Saint-Adrien (niveleuse)	1 300.40
28	Sidevic inc. (quincaillerie)	23.90
29	Ville de Disraëli (quote-part #2)	1 232.35
30	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1)	26 184.67
31	FQM Assurances inc. (prime annuelle 2021)	18 966.00
32	Service d'entraide des Hauts Reliefs - SEHR (transfert don)	5 000.00
33	Total du salaire de la D.G. :	1 573.38
34	Total des salaires & déplacements :	4 432.91
	TOTAL	105 943.98 \$

Le nouveau total de la liste des comptes à payer est de 104 857.46\$.

5. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE : À VENIR

7. RAPPORT DES COMITÉS :

7.1 DOSSIER ANNEXION CHEMIN DUPUIS.

M Claude Caron fait mention de la conversation téléphonique qu'il a eu avec Madame Caroline Lalonde ; il y aurait peut-être de petites modifications à apporter et cette dernière va vérifier avec ses supérieurs et s'il s'avérait nécessaire, elle communiquera avec la DG.

Les deux représentants du Ministère des Affaires Municipales, concernés soient de celui de Victoriaville et celui de Sherbrooke vont rédiger leur opinion commune qui sera déposées à Québec. Le tout suit son cours.

7.2 BARRIÈRE ET STATION DE LAVAGE BATEAUX.

M. Gilles Gosselin fait mention des étapes à venir pour rendre le projet opérationnel prochainement. L' A.R.L.N est en attente de la réponse concernant sa demande de subvention pour le projet.

7.3 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES HAUTS RELIEFS

Madame Christine Marchand fait mention que le service d'entraide des Hauts Reliefs a reçu une subvention pour étudiants ; s'il y a des intéressés , le poste est de trente (30) heures par semaine et il faut donner son nom à Mme Geneviève Boutin de Notre-Dame-de- Ham.

8. ADMINISTRATION

8.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT INCENDIE (RÈGLEMENT 305) : EXEMPTION DE LECTURE

Attendu que le projet de règlement a été remis à chacun des élus avant la séance du mois d'avril.

L'avis de motion est donné par M. Laurent Garneau, conseiller municipal, incluant la dispense de lecture du projet du règlement 305.

Un bref résumé du contenu du règlement # 305 :

Les nuisances, appareils de protection contre les incendies, les normes de sécurité des bâtiments, pièces pyrotechniques, permis de feu en plein air, incendie de véhicule et dispositions pénales.

8.2 OUVERTURE DE LA SOUMISSION POUR LA TONTE DE LA PELOUSE POUR L'ANNÉE 2021

Attendu que nous avons reçu une seule soumission qui a été déposé à 11h58 le 3 mai 2021 par Entretien Général Lemay (Patrick) ;

Attendu que l'ouverture de la soumission a été faite à 16h par la Directrice générale en présence de M. le Maire André Henri et M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal et de Mme Sonia Lemay, adjointe ;

Attendu que le prix avant taxes est de 2850.00\$ et avec les taxes 3 275.85\$

La soumission inclue la tonte sur tous les terrains municipaux incluant le cimetière, le quai municipal, le devant et le côté de l'ancienne église, le terrain de balles, les deux entrées du village et les deux rocailles.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission d'Entretien Général Lemay (Patrick) soit acceptée au montant de 3 275.85\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 QUESTIONNAIRE DE LA MRC SUR LES ENJEUX PRIORITAIRE

La directrice générale remet à chacun des élus un questionnaire provenant de la MRC concernant les enjeux prioritaires.

8.4 AVIS DE MOTION (PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE # 304)

Monsieur conseiller Gilles Gosselin donne un avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 304 modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2011-01-006 sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement numéro 304 est déposé en conseil.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304

Province de Québec

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 2011-01-006 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 qui prévoit que pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de

gestion contractuelle de toute municipalité, doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 3 mai 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU :

PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 304 , QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le *Règlement sur la gestion contractuelle* no 2011-01-006. est modifié en ajoutant, après l'article 2 l'article 2.1 suivant :

2.1 Mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec

2.2 Avant l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité identifie les entreprises en mesure de fournir des

biens et services québécois susceptibles de répondre à ces besoins.

Sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion, une fois ces entreprises identifiées, la municipalité favorise l'octroi du contrat à une entreprise en mesure de fournir des biens et services québécois.

2.3 À défaut de pouvoir identifier des entreprises en mesure de fournir des biens et services québécois pour répondre à ses besoins, la municipalité doit favoriser l'octroi d'un contrat visé au présent article, à un assureur ou un entrepreneur ayant un établissement au Québec, sauf circonstances particulières ou pour des motifs de saine gestion.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

De plus, une copie du présent règlement est transmise au MAMH.

8.5 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

8.6 PAROLE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La rencontre a eu lieu en après-midi.

8.7 DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'AQUEDUC

Attendu qu'une demande verbale a été déposée au bureau municipal pour brancher une propriété au réseau d'aqueduc municipal ;

Attendu que la demande a été présentée par Monsieur Benoit Vallières, nouveau propriétaire ;

Attendu que les coûts de l'entrée sont de 216.00\$ plus les frais pour se brancher à la valve existant d'une longueur d'environ 1 000 pieds, le tout aux frais du demandeur.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la demande de branchement soit acceptée aux conditions suivantes :

Les frais de branchement au coût de 216.00\$ plus les frais encourus pour se brancher ensuite à la valve existante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 SÉCURITE PUBLIQUE

10 VOIRIE

11.1 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR OBTENIR LES SERVICES D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS.

Attendu que la Municipalité désire présenter deux demandes de soumissions par invitation à deux firmes d'ingénieurs ;

Attendu que les coûts et d'autres informations sont nécessaires pour présenter une demande au programme P.A.V.L concernant les travaux de voirie à exécuter sur le chemin de la Montagne.

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que deux demandes de soumissions soient transmises auprès de deux firmes d'ingénieries de Victoriaville;

Les travaux seront exécutés si la subvention du P.V.A.L. est accueillie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

13. LOISIRS ET CULTURE ;

13.1 DIMINUTION DE LA ROTATION DES LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE :

Attendu qu'après discussions avec les bénévoles il fut remarqué que depuis la covid-19 il y a très peu de volumes en inventaire qui sortent de la bibliothèque ;

Attendu que toutefois il semble y avoir une augmentation des échanges de volumes entre les bibliothèques, soit des commandes spéciales entre les utilisateurs des bibliothèques ;

Attendu que les utilisateurs veulent des livres qui ne sont pas nécessairement dans l'inventaire de la bibliothèque municipale ;

Attendu qu'il serait suffisant que l'échange des livres se fasse uniquement une (1) fois par année pour minimiser le travail des bénévoles ;

Attendu que cette situation pourra être modifié en tout temps;

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte de réduire les échanges de livres qui se trouvent à la bibliothèque municipale de deux à une fois par année avec les autres bibliothèques du réseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES ;

14.1 MILIEUX HUMIDES (RENCONTRE DU 15 MAI)

Une rencontre virtuelle aura lieu avec la MRC le 15 mai.

Les plans seront remis pour identifier les endroits touchés par les milieux humides.

**14.2 UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE
POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70
ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7
NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE
RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution

afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Christine Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Caron

ET RÉSOLU de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 ABONNEMENT AU JOURNAL LE CANTONNIER (100.00\$)

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de l'abonnement annuel du journal le Cantonnier qui est distribué sur notre territoire ;

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que l'abonnement au journal le cantonnier au coût de 100.00\$ annuel soit renouvelé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

- ❖ Lettre de Monsieur Alain Rayes, député fédéral confirmant l'obtention du projet étudiant été 2021
- ❖ Lettre du Ministère des Affaires Municipal remerciant l'implication des employés et des élus municipaux depuis le début de la Covis-19
- ❖ Message de la Santé Publique pour les zones orange
- ❖ Lettre de Hydro Québec nous avisant des travaux à venir dans le secteur
- ❖ Lettre du ministère des Transports qui invite les municipalités à déposer des projets pour les travaux de voirie.

15.1 VARIA

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR REMPLACER UN PONCEAU DE 48 POUCES

Attendu que les travaux de remplacement du ponceau de 48 pouces sera fait prochainement, sur le Chemin Gosford Sud ;

Attendu que les travaux sont estimés a moins de 100 000. \$;

Attendu que des demandes de soumissions seront faites sur invitation à au moins deux soumissionnaires ;

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que des demandes de soumissions par invitations soient transmises à au moins deux soumissionnaires et que les deux personnes autorisées à répondre aux questions soient la directrice générale Mme Thérèse Nolet Lemay et de l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉBROUSSAILLAGE SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

Attendu qu'il est nécessaire de faire du débroussaillage sur le Chemin de la Montagne aux endroits à être désignés ;

Attendu qu'un budget de 5 000. \$ est alloué pour effectuer ces travaux ;

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les travaux de débroussaillage soient exécutés au montant maximum prévu au budget 2021, de 5 000.\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION POUR LA RÉFECTION DE L'INFRASTRUCTURE DUCHEMIN DU LAC NICOLET

Attendu qu'il y a nécessité de corriger l'assiette du chemin du Lac Nicolet à certains endroits avant l'asphaltage ;

Attendu que dans le but de diminuer les coûts, le présent projet sera divisé en deux étapes, la première étant constitué des travaux permettant au final de bien préparer l'assiette du chemin avant l'asphaltage prévu pour l'automne 2021 ;

Attendu que la deuxième étape sera l'asphaltage prévu pour l'automne 2021, cette étape nécessitant un appel d'offres public ;

Attendu qu'il est nécessaire également de remplacer quelques ponceaux ;

Attendu que les travaux sont estimés à moins de 100,000.00 \$;

Attendu que des demandes de soumissions seront faites sur invitation à au moins deux soumissionnaires ;

En conséquence il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les demandes de soumissions par invitations soient transmises à au moins deux soumissionnaires et que les deux personnes autorisées à répondre aux questions soient la directrice générale Mme Thérèse Nolet Lemaay et l'inspecteur municipal M. Pierre Ramsay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'a été déposée.

17. LEVÉE DE LA SEANCE.

Proposée par Gilles Gosselin, conseiller à 19 h 30

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT TENUS À HUIS
CLOS JUSQU'À NOUVELLE ORDRE DU GOUVERNEMENT.

POUR REJOINDRE LA DG EN TOUT TEMPS

CELLULAIRE : 819-350-5060

**IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER TOUTES LES
RÈGLES DE DISTANCIATIONS ET DES EXIGEANCES DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR AVOIR ACCÈS AU
BUREAU MUNICIPAL.**

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.

AVIS PUBLIC



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

**Avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de
signer une demande de participation à un référendum par écrit**

Second projet n° 301, adopté le 7 juin 2021, modifiant le règlement de zonage.

1 Objet du projet et demandes de participation à un référendum.

À la suite de la consultation écrite tenue du 22 avril au 14 mai 2020 (15 jours), le conseil de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande relative à :

- la modification concernant la mise à jour des dispositions sur les droits acquis peut provenir de l'ensemble des zones du territoire;

- La modification concernant l'ajout de l'usage « Habitation unifamiliale chalet (h5) » dans la zone F17 peut provenir de la zone visée F17 et des zones contiguës : AF2, AF3 et F4;
- La modification concernant l'ajout de l'usage « Domaine familiale » dans la zone F17 peut provenir de la zone visée F17 et des zones contiguës : AF2, AF3 et F4;
- La modification concernant les dispositions sur les installations septiques dans la rive d'un lac peut provenir de l'ensemble des zones du territoire.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2 Description des zones

L'ensemble du territoire est touché par l'une ou l'autre des dispositions du règlement. Une illustration est disponible sur le site de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saints-martyrs-canadiens.ca.

3 Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- une **copie de pièce d'identité** doit accompagner la demande (identification de la personne ayant le droit d'enregistrement);
- être reçue par écrit au bureau de la Municipalité au plus tard le 25 juin 2021 (15 jours maximum après l'avis) par courriel au info@saints-martyrs-canadiens.ca ou par courrier au 13, chemin du Village, Saints-Martyrs-Canadiens, Québec G0P 1A1;
- avoir obtenu un écrit par au moins douze personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre

elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4 Personnes intéressées

4.1 Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 juin 2021 :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de déposer par écrit une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 juin 2021 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5 Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6 Consultation du projet

Le second projet peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saints-martyrs-canadiens.ca.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS,
CE 9 juin JUIN 2021.

Thérèse N. Lemay
Directrice générale

AVIS IMPORTANT

Demande de soumission pour remplacement de ponceaux et transition sur le chemin du Lac Nicolet

La Municipalité de **SAINTS- MARTYRS- CANADIENS** requiert des soumissions pour : effectuer quatre (4) **TRANSITIONS ET REMPLACER QUATRE (4) PONCEAUX SUR LE CHEMIN DU LAC NICOLET**

Les travaux seront effectués sur le chemins suivant; Chemin du Lac Nicolet

Objet du contrat : la Municipalité projette d'effectuer des travaux

TRANSITIONS- CHEMIN DU LAC NICOLET à SAINTS- MARTYRS- CANADIENS, consiste à faire quatre (4) transitions et le remplacement de quatre (4) ponceaux. Le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon le devis produits par la Municipalité de **SAINTS- MARTYRS- CANADIENS**.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention **TRANSITIONS + PONCEAUX --- CHEMIN DU LAC NICOLET**

Date d'ouverture des soumissions : lundi le **28 JUIN 2021 à 16h00**

Lieu du dépôt des soumissions : **Municipalité Saints- Martyrs- Canadiens**

13, Chemin du Village.
Saints-Martyrs-Canadiens, Qc
GOP 1A1

Les soumissionnaires invités recevront tous les documents seulement et exclusivement que par le **Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO)** du Gouvernement du Québec.

Une garantie de soumission de **10 %** du prix soumis doit accompagner la soumission.

Mme Thérèse Lemay
Directrice générale
Municipalité Saints- Martyrs- Canadiens
13, Chemin du Village.
Saints-Martyrs-Canadiens, Qc GOP 1A1

MESSAGE ÉLECTION MUNICIPALE 7 NOVEMBRE 2021
Plusieurs modifications sont apportées

Mise en candidature du 17 septembre 2021 au 1^{er} octobre 2021 16h30 .

Le vote par correspondance sera possible pour les électeurs résidentes de Saints Martyrs-Canadiens âgées de 70 ans et plus **s'ils en font la demande (nouveau) .**

Pour le non-résident qui ont déjà fait la demande par le passé ils sont toujours inscrits sur la liste pour le vote par correspondance.

Les électeurs qui désirent retirer leur nom de la liste du vote par correspondance doivent aviser la présidente d'élection avant le 1^{er} octobre 201.

BUREAU DE VOTE DISPONIBLE (nouveau)

Exceptionnellement cette année il y aura une journée de votation directement au bureau de la présidente d'élection de 9h30 à 20 h Le vendredi **le 29 octobre**

VOTE PAR ANTICIPATION

La journée du vote par anticipation aura lieu dimanche le **31 OCTOBRE DE 9H30 À 20 H**

VOTE PAR LA POSTE

Les bulletins de votes seront postés à partir du 6 octobre aux personnes qui en ont fait la demande.

Les personnes déjà inscrites aux votes par correspondance n'ont pas à refaire une demande a moins qu'il y ait des modifications depuis la dernière élection.

Par contre si vous désirez ne plus voter par la poste vous devez obligatoirement en avisez la présidente d'élection.

S'il y a des modifications qui ont été apporté à votre dossier depuis la dernière élection comme exemple si vous étiez le seul propriétaire et que maintenant vous êtes avec d'autres copropriétaires vous allez devoir remplir une nouvelle demande.

Pour pouvoir voter pour les non-résidents sa doit faire 1 an au premier septembre 2021 que vous êtes inscrit au rôle d'évaluation municipal, être âgée de 18 ans et plus.

Les personnes qui sont résidents permanents depuis peu de temps oubliez pas de faire la correction a votre permis conduire avec votre nouvelle adresse c'est très important.

D'autres informations vous seront transmises à chaque mois dans ce journal Bla Bla et visitez régulièrement le site internet sous la rubrique élection.

Liste de vidange de fosses été 2021

Numéro	Suppl.	Rue	Municipalité
733		route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
732		route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
710		route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
161		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
176		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
180		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
190		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
195		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
233		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
298		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
310		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
320		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
321		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
322		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
386		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
386		chemin de la Montagne	Saints-Martyrs-Canadiens
680		route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
621		route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
604		route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
17		chemin des Québécois	Saints-Martyrs-Canadiens
495		route 161	Saints-Martyrs-Canadiens
27		chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
29		chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
59		chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
81		chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
81		chemin du Village	Saints-Martyrs-Canadiens
8		chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
12		chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
24	A	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens

26	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
26	chemin Gosford Sud	Saints-Martyrs-Canadiens
16	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
18	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
38	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
46	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
52 A	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
54	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
66	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
66	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
70	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
82	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
84	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
86	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
91	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
92	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
95	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
97	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
109	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
117	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
121	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
121	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
133	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
135	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
140	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
145	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
147	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
149	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
173 A	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
177	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
191	chemin du Lac-Nicolet	Saints-Martyrs-Canadiens
199	chemin Dupuis	Saints-Martyrs-Canadiens

Si vous désirez voir si vous êtes programmé pour une vidange cette été voici l'adresse pour consultation.

fossearthabaska.ca

Note importante :

Les évaluateurs de la MRC circulent présentement sur le territoire de Saints-Martyrs-Canadiens.

**Le bureau municipal sera fermé vendredi le 2 juillet
reprise du congé de la fête du Canada.**

AVIS IMPORTANT

Offre d'un emploi d'été à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens

Recherche un(e) étudiant (e)

Tu cherches un travail diversifié et tu aimerais faire partie d'une équipe dynamique, alors cet emploi est pour toi.

L'emploi est disponible pour toutes personnes âgées de 16 ans à 30 ans

NOUVEAU : Il n'est pas obligatoire d'être un étudiant pour occuper ce poste, le seul critère étant d'être âgé de 16 ans à 30 ans.

Préposé(e) > **À la guérite du quai municipal**

Fonction > **Percevoir les droits d'entrée pour l'utilisation du stationnement, entretien sur terrain et autres tâches connexes.**

Durée de l'emploi > **de Juin à la fin août (8 semaines)**

Qualités personnelles > **Fiabilité, initiative, bonne communication orale, présentation soignée**

Horaire > **30h semaine principalement les fins de semaines.**

Salaire > **15.00\$ l'heure**

Âge minimum pour postuler l'étudiant doit être âgé de **16 à 30 ans il n'est pas obligatoire d'être un étudiant pour occuper le poste.**

Candidature >> **Les candidatures devront être envoyées au Bureau Municipal, 13, chemin du Village, Saints- Martyrs Canadiens, GOP 1AO,**

Pour information : Thérèse Lemay dg 819-344-5171 poste 1



MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mesdames/Messieurs

Veillez prendre note que la bibliothèque municipale est ouverte exclusivement le dimanche avant midi. Pour une période indéterminée le mercredi soir la bibliothèque sera fermé.

De nouveaux livres sont disponible à notre bibliothèque



ÉPICERIE DU COIN

TÉL :

819-464-2899

**Ouverture de l'épicerie du coin du
TOUS LES JOURS**

Retour des déjeuners

**Les souper au méchoui sont de retour à
chaque 1^{er} samedi du mois.**

La réservation est obligatoire.



**La Cantine ouverte du
jeudi au dimanche.
NE PAS OUBLIER DE
RÉSERVER VOTRE
DÉLICIEUX POULET
LES VENDREDI POUR
SOUPER.**

Heure d'ouverture

Dimanche, lundi, mardi, mercredi de 8h à 18h

Jeudi, vendredi et samedi de 8h à 20 h



AVIS AUX CITOYENS ET CITOYENNES

Toutes les personnes qui désirent faire des feux à ciel ouvert prenez note qu'il est essentiel de demander un permis.

Veillez prendre les informations nécessaires auprès de l'inspecteur municipal 819-344-5171 poste 3 Ou cellulaire : 819-357-5688

Pour les feux de plaisance il est essentiel d'avoir un foyer avec un grillage (par étincelle) aucune demande permis obligatoire.

Toujours prendre soins de vérifier l'indice de feu sur notre terrain en allant sur le site de la SOPFEU.



DU NOUVEAU DANS NOTRE MUNICIPALITÉ UN JARDIN COMMUNAUTAIRE EST DISPONIBLE L'OUVERTURE DU MARCHÉ PUBLIC

SERA LE 3 JUILLET 2021 A TOUS LES SAMEDIS DE 11H À 13H



MESSAGE IMPORTANT

Cet été, durant la période du 1^{er} juillet au 7 août, le Camp Beauséjour est réservé uniquement pour les familles inscrites au différents camps familiaux.

Aucun visiteur ne sera accueilli durant cette période de 1^{er} juillet au 7 août 2021.

En dehors de cette période, il faut réserver en appelant au Camp Beauséjour au numéro 418-458-2646 pour pouvoir utiliser les différentes installations qui seront disponibles à la clientèle.

Merci de votre compréhension.



CONCOURS DE PHOTOS AUTOMNE 2021

On se prépare pour le calendrier 2022 oublier pas de prendre de magnifiques photos, comme vous le faites si bien depuis plusieurs années.



**LA TRAVERSÉE DU LAC NICOLET SERA DE
RETOUR CETTE ANNÉE LE 21 AOÛT 2021
PRENDRE NOTE QUE LES INSCRIPTIONS
SONT LIMITÉS.**



DÉCÈS DE M. FLEURENT BEAUDOIN

**Les membres du conseil municipale et les
employés municipaux s'unissent tous ensemble
pour offrir nos sincères condoléances à
Jacqueline, sa conjointe ses enfants Martin et
Nathalie ainsi qu'à toute la famille de Monsieur
Fleurent Beaudoin .**

Prenez note que
Bureau municipal sera fermé vendredi
le 2 juillet
En reprise du congé du 1^{er} juillet.

La directrice générale sera en vacances
du 6 juillet au 13 juillet 2021



Félicitation à la famille Dupuis qui ont inaugurer le
jeu de pétanque dernièrement.
Vous êtes tous bienvenue à vous tous.

Nouveau service de popotte congelée pour les 65
ans et plus.



S.E.H.R
Service d'entraide
des Hauts Reliefs

Si vous désirez obtenir des repas à votre domicile a un très léger coût, veuillez communiquer avec les responsables du service d'entraide des Hauts Reliefs.
819-344-5806, 819-344-2424 poste 5 et
819-552-3232



TROUVEZ LES 10 ERREURS

Mots mêtés

À la mer

m	e	r	z	b	r	i	î	û	m	t
o	p	h	s	r	a	s	l	c	a	v
u	ê	y	î	a	p	l	e	é	r	a
e	c	y	l	o	r	l	e	à	i	g
t	h	p	o	r	t	d	a	i	n	u
t	e	v	o	i	l	e	i	g	n	e
e	u	b	b	o	u	é	e	n	e	e
c	r	d	j	u	m	e	l	l	e	s
s	e	r	v	i	e	t	t	e	d	q
u	n	a	v	i	r	e	h	v	f	l
e	û	é	m	p	o	i	s	s	o	n

serviette	bouée
jumelles	marin
baleine	plage
mouette	vague
pêcheur	voile
poisson	port
sardine	île
navire	mer

PUBLICITÉ



PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

BMR/ VIVACO/BONICHOIX HAM-NORD
MATÉRIAUX 819-344-2521 ÉPICERIE 819-344-2422

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du *Lac Nicolet*
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière Re Pau
118, chemin du *Lac Nicolet*
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1
819-344-5589



DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM